



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 08 juillet 2026

SÉCHERESSE : PASSAGE EN VIGILANCE, EN ALERTE ET EN ALERTE RENFORCÉE

- La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 1 – Nord » passe en « ALERTE RENFORCÉE ».
- La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 2 – Centre / Plateau » passe en « ALERTE ».
- La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 3 – Centre / Illwald » passe en « VIGILANCE »
- La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 4 – Sud/Est Blind » passe en « ALERTE RENFORCÉE ».

- Le bassin versant « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette » reste en « ALERTE RENFORCÉE ».
- Le bassin versant de la « Lauter, Sauer, Moder, Zorn » reste en « ALERTE ».
- Le Rhin reste en « ALERTE ».
- Le bassin versant de la « Sarre » reste en « VIGILANCE ».

Compte tenu des températures chaudes et de l'absence de précipitations observés ces derniers jours, les débits des cours d'eau sur le département continuent de diminuer. Le niveau de la nappe d'Alsace suit la même tendance.

Les prévisions météorologiques n'annoncent aucune précipitation dans les prochains jours, avec des températures élevées en journée. La dégradation de l'hydrologie des cours d'eau et de la nappe d'Alsace va donc se poursuivre.

En conséquence, la nappe « Ried Centre Alsace, secteur 4 – Sud/Est Blind » et la nappe « Ried Centre Alsace, secteur 1 – Nord » passent en « ALERTE RENFORCÉE », la nappe « Ried Centre Alsace, secteur 2 – Centre/plateau » passe en « ALERTE » et la nappe « Ried Centre Alsace, secteur 3 – Centre/Illwald » passe en « VIGILANCE ».

D'autre part, le bassin versant « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette » reste en « ALERTE RENFORCÉE », le bassin versant de la « Lauter, Sauer, Moder, Zorn » et le Rhin restent en « ALERTE » et le bassin versant de la Sarre reste en « VIGILANCE ».

Le niveau actuel maximum d'alerte sur le département est « ALERTE RENFORCÉE ».

L'**arrêté préfectoral du 08 juillet 2026** portant restriction ou interdiction temporaire de certains usages de l'eau est disponible sur le site internet de la préfecture :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Gestion-de-la-secheresse/Arretes-secheresse-en-vigueur2/Secheresse-arrete-portant-limitation-provisoire-de-certains-usages-de-l-eau-dans-le-Bas-Rhin>

Chaque usager est invité à prendre connaissance de cet arrêté préfectoral et à s'informer des mesures de restriction d'eau sur sa commune en consultant le site internet VigiEau <https://vigieau.gouv.fr/>

Les états « **d'alerte renforcée** » et « **d'alerte** » donnent lieu à des mesures de restriction d'usage de l'eau. Les restrictions sont précisées pour chaque usager à **l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral**.

L'état de « **vigilance** » est une mesure d'**anticipation** : il ne s'accompagne pas de mesures de restriction, mais a pour objectif de sensibiliser l'ensemble de la population (particuliers, collectivités locales, professionnels, entreprises, agriculteurs, ...) à la situation actuelle pour les inciter à adopter une gestion économe de la ressource en eau (cf. recommandations infra). Sur les communes concernées, chaque utilisateur est donc invité à **modérer sa consommation d'eau** (cf. les recommandations pour une réduction de l'usage de l'eau).

Faire preuve de sobriété dans sa consommation quotidienne d'eau, est un **acte civique** afin de préserver, pour chacun, le bien commun précieux qu'est la ressource en eau, élément nécessaire pour les activités humaines, mais aussi pour les milieux aquatiques et la biodiversité qu'ils abritent.

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](#)

 [@Prefet67](#)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](#)

Annexe 1

SÉCHERESSE

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR ÉCONOMISER L'EAU

USAGE DOMESTIQUE

-  Éviter de laisser couler l'eau
-  Utiliser les appareils de **lavage à plein**
-  Limiter les arrosages des jardins
-  Installer des équipements **économés en eau**

INDUSTRIE

- **Recycler** certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des **circuits fermés**

COLLECTIVITÉS

- **Réduire les fuites** dans les réseaux de distribution d'eau potable
- **Optimiser l'arrosage** des espaces verts et du nettoyage des voiries
- **Connaître les volumes d'eau** consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- **Distribuer des kits** hydro-économés dans les foyers

AGRICULTURE

- Mettre en place des **tours d'eau pour l'irrigation**
- Utiliser un matériel d'**irrigation hydro-économé**
- **Réduire l'irrigation** selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements

